



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

PLÉNIÈRE

Point 8 : Déclarations des délégations d'États membres

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO À LA PLÉNIÈRE DE LA 42^{ème} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE DE L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

(Note présentée par la République Démocratique du Congo)

**Monsieur le Président du Bureau de la 42^{ème} Session ordinaire de l'Assemblée de l'OACI,
Messieurs le Président du Conseil et le Secrétaire Général de l'OACI,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres en charge de l'aviation civile,
Distingués invités en vos titres et qualités respectifs,**

C'est un réel honneur et privilège pour moi de prendre la parole, au nom de la République Démocratique du Congo, devant cette auguste Assemblée d'éminents experts de l'aviation civile.

Permettez-moi, en liminaire, de présenter mes très sincères félicitations à **Monsieur NAYEF BIN ALI AL-ABRI**, Directeur Général de l'aviation civile du Sultanat d'OMAN, à l'occasion de sa brillante élection en qualité de Président du Bureau de la présente session de l'Assemblée.

De manière particulière, je me permets aussi de transmettre à tous les délégués à cette Assemblée les chaleureuses salutations de **Son Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo, Monsieur FELIX ANTOINE TSHISEKEDI TSHILOMBO** ainsi que du peuple congolais tout entier.

**Monsieur le Président du Bureau de l'Assemblée,
Monsieur le Président du Conseil,
Monsieur le Secrétaire Général,**

La République Démocratique du Congo est un vaste pays au cœur de l'Afrique avec une superficie de 2 345 000 kilomètres carrés et une population avoisinant les 120 millions d'habitants.

La situation de son secteur des transports se caractérisant de nos jours par un quasi mauvais état des transports de surface (routes, chemin de fer et voies navigables), l'aviation demeure dès lors le seul mode de transport par excellence permettant de relier 3 facilement les 4 coins de ce grand pays et de désenclaver ses différentes provinces.

En outre, cette position géographique très stratégique fait de la RDC un grand carrefour aérien traversé par plusieurs routes aériennes reliant l'Europe avec l'Afrique Australe ou encore l'Afrique de l'Est avec l'Afrique de l'Ouest.

Cet important rôle de l'aviation a été vite pris en compte par les différentes Autorités qui se sont investies pour doter le pays, en janvier 2023, d'une nouvelle loi sur l'aviation civile et dont la majorité des dispositions ont été reconnues conformes aux normes de l'OACI lors du dernier audit de supervision de la sécurité de l'aviation (USOAP) conduit par l'OACI en Février 2023.

Cet audit, en dépit de 2 préoccupations significatives de sécurité relevées dans le domaine de la navigation aérienne et que le pays est du reste déterminé à élaguer avant la fin de l'année en cours d'autant plus que la calibration des aides à la navigation aérienne et la validation des procédures de vol venaient d'être effectuées en ce mois de Septembre, a permis à la RDC de réaliser une bonne progression de son taux de mise en œuvre effective qui s'est élevé à 64,03%, chiffre supérieur, du reste, à la moyenne des Etats africains.

Quant à l'audit de supervision de la sûreté(USAP) qui aurait dû s'effectuer en mars 2025 mais reporté pour des raisons de la guerre dont notre pays est victime dans sa partie Est et que d'aucuns n'ignorent au regard des victimes qu'elle engendre, j'affirme que mon pays prendra toutes les dispositions nécessaires afin que cet audit soit effectivement réalisé au regard de la nouvelle notification que la RDC vient de recevoir en début des travaux de cette Assemblée.

**Monsieur le Président du Bureau de l'Assemblée,
Monsieur le Président du Conseil de l'OACI,
Monsieur le Secrétaire Général de l'OACI,**

La RDC s'est engagée dans un certain nombre de réformes en vue de renforcer les performances de son aviation, dont notamment :

- **Le démarrage de la construction de nouvelles aérogares modernes aux aéroports internationaux de Ndjili à Kinshasa et Luano à Lubumbashi, 2 aéroports actuellement en cours de certification;**
- **La mise en place, avec le soutien de la compagnie Ethiopian Airlines, d'une nouvelle compagnie aérienne, AIR CONGO, appelée à reprendre les dessertes internationales;**
- **La rénovation complète de l'aéroport de KOLWEZI, capitale mondiale du cuivre, en vue d'en faire un aéroport international;**
- **Son adhésion au Marché unique de transport aérien africain;**
- **L'implémentation de nouvelles normes de l'Annexe 9 sur les Renseignements préalables concernant les voyageurs(API) et les dossiers de données passagers(PNR) en vue d'apporter sa contribution dans la lutte contre le terrorisme conformément à la Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies.**

S'agissant de grandes questions faisant l'objet des travaux de notre Assemblée, la RDC appuie fermement les positions des Etats africains, notamment en matières de :

- **Renforcement des mécanismes régionaux de la sécurité et d'enquêtes dans la région AFI;**
- **Elaboration des normes et pratiques recommandées dans l'inspection au sol des aides à la navigation;**
- **Mobilisation de l'assistance pour les différents systèmes d'échange de données;**

➤ Mise en œuvre du CORSIA comme seule mesure mondiale fondée sur le marché en vue de protéger l'environnement.

Du reste pour cette question de l'environnement et devant l'impérieuse nécessité reconnue par tous les États membres de l'OACI d'utiliser des batteries électriques dans l'industrie mondiale de l'aviation, la RDC peut se révéler comme une solution à la crise climatique mondiale compte tenu des importantes réserves que regorge son sous-sol en minerais comme le cobalt, le lithium, le cuivre ou le coltan intervenant, entre autres, à la fabrication des moteurs électriques.

C'est par ces mots que je souhaite plein succès à nos délibérations tout au long de cette 42ème session de l'Assemblée de l'OACI.

Je vous remercie

— FIN —